

U D S I S
Union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 12 février 2021

L'an deux mille vingt et un et le douze février, à 14 heures 30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à distance, par visioconférence/audioconférence, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération :	Objet :
12/02/21 – 03	Modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} mars 2021.

représentants des conseillers généraux :

Titulaires présents : Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Martine ROLLAND

Suppléants présents : Damienne BEFFARA

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Hermeline MALHERBE, Madeleine GARCIA-VIDAL, René OLIVE, Edith PUGNET, Michel MOLY, Françoise FITER, Robert OLIVE, Marina PARRA-JOLY

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Marc BIANCHINI, Josette PUJOL, Daniel PUIGSEGUR, Martine PIERA, Alain GOT, Dominique ANDRAULT, Georges GUARDIA.

Suppléants présents : Maya LESNE, Françoise ORTEGA

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Raymond LEMORT, Antoine PARRA, Raymond PLA, Nicolas GARCIA, Pierre BATAILLE, , Josiane LOURTIL, Sylvie TORRES, Valérie FRANCO.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34,

Vu la délibération n° 13/10/20 – 01 du 13 octobre 2020 modifiant le tableau indicatif des emplois à compter du 1^{er} octobre 2020,

Le Président,

Demande au Comité Syndical, suite à une modification du temps de travail d'un agent, la suppression d'un poste d'adjoint technique 20/35ème qui devient un poste à temps complet à compter du 1^{er} mars 2021.

De modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} mars 2021 comme suit,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme.

Le Président de l'U.D.S.I.S.

Jean ROQUE



PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES

17 FEV. 2021

COURRIER

**ETAT DU PERSONNEL
AU 1^{er} mars 2021**

1 - EMPLOIS PERMANENTS

1 Poste à supprimer signalé en couleur :

EMPLOIS	NOMBRE
FILIERE ADMINISTRATIVE	
Directeur Général des Services de 20 000 à 40 000 habitants	1
Directeur territorial	1
Attaché hors classe	1
Attaché Principal	2
Attaché territorial	3
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	2
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1
Rédacteur	3
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} . classe	3
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} . classe	4
Adjoint administratif	5
FILIERE TECHNIQUE	
Ingénieur	2
Technicien principal 1 ^{ère} classe	3
Technicien principal 2 ^{ème} classe	1
Technicien	2
Agent de maîtrise principal	14
Agent de maîtrise	7
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	8
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	15
Adjoint technique	28
Adjoint technique à 20/35 ^{ème}	1
Adjoint technique à 10/35 ^{ème}	2
FILIERE SPORTIVE	
Conseiller territorial des A.P.S.	1
Educateur des A.P.S. principal 1 ^{ère} classe	10
Educateur des A.P.S. principal de 2 ^{ème} classe	4
Educateur des A.P.S.	2
Opérateur principal des A.P.S.	4
Opérateur qualifié des A.P.S.	2
Opérateur des A.P.S.	1
FILIERE ANIMATION	
Animateur principal 1 ^{ère} classe	1
Animateur principal 2 ^{ème} classe	1
Animateur	1
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	1
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1
Adjoint d'animation	2

2 - EMPLOIS SAISONNIERS

EMPLOIS	NOMBRE
Attaché principal	1
Adjoint administratif	5
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3
Adjoint technique	17
Conseiller des A.P.S.	20
Educateur des A.P.S.	11
Opérateur qualifié des A.P.S.	5
Opérateur des A.P.S.	10
Adjoint d'animation	5

3 - EMPLOIS NON TITULAIRES

EMPLOIS EN CDI	NOMBRE
Adjoint technique à 10/35 ^{ème}	1
EMPLOIS EN CDD	NOMBRE
Conseiller des APS	1

4 – CONTRAT APPRENTISSAGE – CONTRAT DE DROIT PRIVE

EMPLOIS	NOMBRE
Contrat apprentissage en baccalauréat professionnel Option Conduite et gestion d'une entreprise hippique pour une durée maximale de 36 mois	1
Contrat d'apprentissage en restauration au sein des cuisines centrales	1